

Département de Meurthe et Moselle

Arrondissement de Lunéville

CANTON DE BAYON

COMMUNE DE CHARMOIS

23 rue de la mairie

54360 CHARMOIS

ARRETE DE CIRCULATION DU MAIRE

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les travaux d'assainissement et d'eau potable devant avoir lieu chemin rural de Barbonville

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers à compter du 14 juin 2021 jusqu'à la fin des travaux.

Objet : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE

ARRETE :

Article 1 : La rue sera barrée, la circulation sera interdite sauf riverains et urgences. Le stationnement et la circulation des piétons seront interdits au droit des travaux pendant toute la durée des travaux.

Article 2 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise PRESTINI chargée des travaux.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- à la gendarmerie de BLAINVILLE-SUR-L'EAU
- à l'entreprise PRESTINI à LUNEVILLE

En mairie, le 05 juin 2021

Le Maire,

Hervé MARCILLAT

